



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES INNUS DÉTERMINÉS DANS LA RECONNAISSANCE DE LEURS DROITS DANS LE CONTEXTE DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE LA ROMAINE

Montréal, le 28 octobre 2010 –En réunion avec leurs procureurs à Montréal, les Uashaunnuat ont réagi aujourd’hui au rapport du BAPE rendu public mardi dernier estimant que le raccordement du complexe la Romaine en territoire innu est justifié et qu’il pourrait être autorisé sous réserve de certaines conditions.

Il s’agit d’abord d’une division artificielle de l’ensemble du Projet la Romaine entre la production et le transport de l’énergie.

Pour le Chef Georges-Ernest Grégoire, *“Le complexe hydroélectrique de la Romaine y compris son raccordement au réseau provincial représente une atteinte directe aux Uashaunnuat et au territoire des Uashaunnuat”*. Ce raccordement risque en effet d’ouvrir de façon permanente le cœur du territoire traditionnel des Innus de Uashat mak Mani-utenam et de contribuer davantage à la destruction du tissu social innu.

Le Gouvernement du Québec et Hydro-Québec se sont unis pour porter atteinte à l’ensemble d’un système politique, d’un réseau social de familles, et d’occupants territoriaux explique le Chef Grégoire: *“Les membres de ma famille et de ma communauté seront incapables de pratiquer leur mode de vie ainsi que leurs traditions sur des parties importantes de notre territoire et ce, durant plusieurs années après le début de la construction de ces lignes de transport. De plus, nous serons incapables d’utiliser et développer des ressources de notre territoire pour nos propres fins.”*

Le Vice-Chef Mike McKenzie n’est pas surpris des conclusions du BAPE sur ce raccordement. *“Clairement, les commissaires du BAPE ont sous-estimé les conséquences environnementales du raccordement en constatant que les lignes de transport toucheront seulement “trois lots de piégeage” utilisés par des familles de cette communauté et en oubliant plusieurs territoires de familles et les territoires de chasse communautaire ainsi que les impacts cumulatifs du Projet la Romaine avec d’autres projets hydroélectriques et industriels en territoire innu. Il est usage courant de voir le BAPE mettre de côté les grands enjeux entourant les projets de développement de ressources naturelles sur des territoires autochtones.”* Explique M. McKenzie.

Selon les représentants d’ITUM, l’absence de mesures d’atténuation appropriées qui tiennent compte des activités traditionnelles des Uashaunnuat et leurs préoccupations

environnementales et culturelles, le refus de reconnaître les droits de propriété autochtones sur les terres et les ressources de même que l'absence d'un partage équitable des bénéfices générés par les projets de développement sont monnaie courante au Québec.

Les dirigeants innus évaluent maintenant les options devant eux, y compris la poursuite accélérée des mesures judiciaires prises devant les tribunaux pour bloquer le Projet la Romaine dans son ensemble, ainsi qu'une intensification d'une campagne majeure avec un réseau international de groupes spécialisés sur les questions environnementales.

Pour le Chef Grégoire, *“ce Projet en territoire innu nécessite le consentement des Uashaunnuat”*.

“Par son mépris à l'endroit des Uashaunnuat, le Québec se prépare à une crise sociale importante sur la Côte-Nord” a conclu Vice-chef, M. Mike Mckenzie.

-30-

Source:

Rosario Pinette

Directeur du Bureau de la Protection des droits et du territoire innu
et

Kateri C. Jourdain

Directrice des Communications

Tel: 418-961-8586